

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 11 mai à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 mai 2026.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES BOUTET Nadège, BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, MARTIN Nadia, NERAUDEAU Delphine, RIGOLLAGE Céline, THIBAUD Stéphanie, TURMEL Claire, MM. BRUN Jérôme, NIEL Maxime, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé : MM. LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ), MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 13 MAI 2026

Et publication ou notification le :

13 MAI 2026

A été nommé secrétaire : Jérôme BRUN

2026_05_02 – Vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le programme relatif à l'installation de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal.

Nous avons reçu une proposition financière de l'entreprise 4G TECHNOLOGY de Mouans-Sartoux pour un montant de 24 371,94 € TTC., portant sur la fourniture et l'installation du dispositif de vidéosurveillance.

Par ailleurs, nous avons reçu une proposition financière de l'entreprise BULTEAU SECURELEC du Fenouiller pour la mise en place de l'alimentation électrique nécessaire au fonctionnement du système, pour un montant de 1 994,40 € TTC.

Monsieur le Maire donne la parole à Anthony VITALIEN.

Après présentation des devis, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider ces propositions et d'autoriser le lancement des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'accepter la proposition financière de 4G TECHNOLOGY pour un montant de 24 371,94 € TTC,
- d'accepter la proposition financière de BULTEAU SECURELEC pour un montant de 1 994,40 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13 MAI 2026

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Jérôme BRUN